

Troisième séance, vendredi 24 juin 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4	Divers	Communications		
2021-GC-169	Postulat	Augmenter le taux de formation professionnelle en flexibilisant le CFC	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Solange Berset Muriel Besson Gumy <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2021-DEE-7	Rapport	Insertion professionnelle des jeunes et pandémie de coronavirus (Rapport sur postulat 2021-GC-23)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2021-DICS-38	Loi	Loi modifiant la loi sur la pédagogie spécialisée	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Katharina Thalman-Bolz <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonens
2021-GC-206	Postulat	Préparation des étudiants fribourgeois au test d'aptitudes AMS pour l'entrée en Section de médecine à l'Université de Fribourg	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Jean-Daniel Schumacher Michel Zadory <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonens
2013-GC-41	Divers	Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 96 députés; absents: 14.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Marie Levrat, Paola Ghielmini Krayenbühl, Eric Collomb, Nadine Gobet, Brice Repond, Susanne Schwander, Christophe Chardonnens, Bruno Boschung, Jean-Daniel Wicht, David Fattebert, Armand Jaquier, Erika Schnyder, Ralph Alexander Schmid et Daphné Roulin.

MM. Didier Castella, Romain Collaud, Philippe Demierre et Jean-Pierre Siggen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-4 Communications

Président du Grand Conseil. Je rappelle que le Club Formation et Education tiendra son assemblée générale ce vendredi 24 juin, directement après la session, au Sport Café de la BCF Arena.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Postulat 2021-GC-169

Augmenter le taux de formation professionnelle en flexibilisant le CFC

Auteur-s:	Berset Solange (PS/SP, SC) Besson Gummy Muriel (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Dépôt:	03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4706)
Développement:	03.11.2021 (BGC novembre 2021, p. 4706)
Réponse du Conseil d'Etat:	12.04.2022 (BGC juin 2022, p. 2185)

Prise en considération

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris note de la réponse du Conseil d'Etat concernant le postulat déposé avec mon ex-collègue Muriel Besson Gummy. Nous remercions le Conseil d'Etat pour les informations transmises. Toutefois, le Conseil d'Etat propose le rejet du postulat et nous comprenons là : "Passez, il n'y a rien à voir, tout se passe très bien". Oui, Monsieur le Commissaire, sur le papier, il y a beaucoup de possibilités pour tenter de renforcer l'accès à l'obtention d'un CFC. Cependant, les démarches administratives sont souvent trop lourdes. De plus, il faut constater que la procédure concernant l'analyse des parcours professionnels et l'évaluation des compétences afin de pouvoir requalifier une personne a bien été mise en place, mais elle ne concerne que quelques professions. J'ai pris note aussi de la vision "Formation professionnelle 2030" et salue les projets lancés. Toutefois, on le sait, le financement de la formation reste le nerf de la guerre et beaucoup de personnes se retrouvent en difficulté et ne savent plus vers qui se tourner pour les soutenir. Il est mentionné aussi qu'il y a maintenant des classes supracantonales pour adultes qui ont été lancées. C'est une piste, mais en fait on n'a pas d'informations concernant le nombre de personnes fribourgeoises qui y participent. Il serait intéressant d'en connaître un peu plus. Je le répète, la vision est là mais les concrétisations restent à mettre en œuvre. Il est préconisé que le dialogue et l'information doivent prévaloir pour soutenir les différentes problématiques auxquelles sont confrontés les apprentis et c'est très bien, mais la réalité - je l'ai déjà dit - est souvent différente. Par exemple, la personne de référence de l'apprenti est le responsable de la formation au sein de l'entreprise. Je saisis l'occasion de les remercier pour leur travail et leur investissement afin que les jeunes réussissent leur formation.

J'ai oublié de mentionner mes centres d'intérêts : je n'ai pas d'intérêt avec ce sujet, mais j'ai formé des apprentis et j'ai la formation pour les former.

Cependant, la réalité montre que le jeune ou la jeune craint trop souvent de parler de ses difficultés financières, familiales ou personnelles au sein de l'entreprise. Le postulat demandait que les options de flexibilisation soient déterminées, il demandait également la possibilité d'effectuer un CFC à temps partiel. Le groupe socialiste constate qu'il n'y a pas de réponses à ces questions. Toutefois, comme le Conseil d'Etat propose le rejet du postulat, nous préférons le retirer, mais nous allons suivre ce dossier au moyen d'autres instruments parlementaires.

> Le postulat est retiré par ses auteures. Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport 2021-DEE-7 Insertion professionnelle des jeunes et pandémie de coronavirus (Rapport sur postulat 2021-GC-23)

Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle**
Rapport/message: **29.03.2022 (BGC juin 2022, p. 1771)**

Discussion

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Mon lien d'intérêt : je suis président de l'Animation Jeunesse Veveyse, une des associations qui est citée dans ce rapport, et je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux et suis en plus l'un des auteurs de ce postulat.

En premier lieu, je tiens à remercier le Conseil d'Etat et les services pour la rédaction de ce rapport qui remplit pleinement nos attentes. D'une part, il liste les actions concrètes entreprises durant la pandémie de Covid-19, et en ce sens, l'on peut dire que le canton de Fribourg a investi dans l'insertion professionnelle des jeunes. La contribution au financement des salaires des apprentis est sans conteste la plus emblématique des mesures prises par notre canton. Celle-ci, couplée aux autres mesures liées à l'insertion professionnelle tel que le soutien supplémentaire attribué à la Préfo et au SeMo, a sans doute permis d'éviter le décrochage d'un nombre trop important de jeunes. En effet, les indicateurs fournis par l'Etat montrent qu'une catastrophe a pu être évitée, et c'est tant mieux. Toutefois, il conviendra d'appréhender les effets à plus long terme de cette crise.

Le plan de relance et la task force "Plan de soutien jeunesse Fribourg" ont également introduit certaines nouvelles mesures. L'une me plaît particulièrement : Omax. Il s'agit d'introduire des ateliers spécifiques pour les élèves des CO les plus en difficulté afin de les soutenir dans les différentes étapes de la recherche de place d'apprentissage. Le grand avantage de cette mesure : elle est préventive, et non réactive. Celle-ci est active au CO de la Veveyse, et je ne peux qu'encourager sa pérennisation, car il vaut toujours mieux prévenir que guérir. J'invite donc le Conseil d'Etat à bien analyser cette mesure, mais également toutes les autres mesures temporaires mises en place dans le cadre du plan de relance, et de réfléchir à leur éventuel financement au-delà du 31 décembre 2022, du moins pour celles qui se sont révélées être les plus pertinentes.

J'en profite également pour saluer la task force "Plan de soutien jeunesse Fribourg". Celle-ci a réalisé un immense travail, en mettant en place des mesures concrètes. Elles nous ont été présentées en Veveyse et je ne peux qu'inviter les personnes exerçant une activité en lien avec la jeunesse à en prendre connaissance et à déposer des demandes de soutien.

Enfin, l'annexe de ce rapport a une importance toute particulière. Elle liste tous les acteurs en lien avec l'insertion professionnelle des jeunes de manière exhaustive. Cela révèle non seulement la richesse du paysage institutionnel et associatif existant dans notre canton, mais également l'importance d'avoir cette information. En effet, il a souvent été constaté que les principaux concernés ignoraient les solutions qui s'offraient à eux. Aussi, je ne peux que souhaiter que cette liste soit tenue à jour et publiée régulièrement. Elle permet également la mise en réseau de tous ces acteurs, qui peuvent ainsi avoir une vue d'ensemble de la situation. Il est essentiel de s'assurer que le nombre de jeunes passant entre les mailles du filet diminue.

En conclusion, je remercie le Conseil d'Etat d'avoir pris cette thématique au sérieux. La jeunesse, c'est notre avenir. Au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je vous invite à prendre acte de ce rapport.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et déclare mon lien d'intérêt : je suis enseignante au Cycle d'orientation d'Estavayer, et par chance titulaire d'une classe de 11^{ème} générale depuis de nombreuses années.

Notre groupe a lu et analysé avec un vif intérêt le rapport découlant du postulat de nos collègues députés Michellod et Jelk. Nous profitons de l'occasion pour remercier le Conseil d'Etat et surtout la Commission des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle pour la rédaction de ce document de qualité.

Nous avons là un rapport qui répond de manière assez complète et fouillée aux questions des postulants et nous dresse une liste non exhaustive mais évolutive - comme cela est dit - des nombreuses actions qui existent dans notre canton pour aider les jeunes.

Pour commencer, je tiens à relever avec plaisir qu'un grand nombre de mesures ou de processus fonctionnent très bien dans la scolarité obligatoire, et notamment grâce à certains facteurs de prévention. Le principal facteur de prévention est constitué d'une sorte de maillage dense de professionnels qui entourent les adolescents au CO, à savoir les titulaires de classe, les conseillers en orientation, les médiateurs scolaires, sans oublier les fameux travailleurs sociaux en milieu scolaire, ceux dont nous venons d'augmenter la présence dans nos écoles. Permettez-moi une mention spéciale pour les titulaires de classe,

souvent les premiers interlocuteurs des enfants et des parents face à des questions et des difficultés pas toujours scolaires. Ce maillage dense a permis à l'école fribourgeoise de s'occuper de près des adolescents avant, pendant et après la pandémie. La pédagogie spécialisée s'intègre parfaitement dans ce dispositif avec des mesures "sur mesure" encore mieux adaptées à chaque enfant ou adolescent.

Ensuite, le rapport fait état de différentes études montrant que la pandémie a induit, voire a augmenté les facteurs de stress psychologique et les symptômes dépressifs. Et là, on nous rappelle combien il est essentiel de porter une attention particulière aux adolescents et jeunes adultes, notamment lors des phases de changements importants, par exemple les transitions entre scolarité obligatoire ou postobligatoire et le monde du travail. Cette pandémie a clairement amplifié certains phénomènes déjà connus auparavant : je pense notamment à la pression psychologique et à l'angoisse en fin de scolarité, aux difficultés de certains jeunes devant une mauvaise orientation et un début d'apprentissage parfois chaotique, à l'angoisse de l'avenir, à la peur du chômage, etc. Pour cela, notre groupe salue l'ensemble des mesures prises par le canton et par un bon nombre de collectivités publiques, telles les communes ou même des associations privées. Attention toutefois, ces mesures listées dans l'annexe peuvent donner l'impression que tout est parfait et qu'il ne reste plus rien à faire ! Erreur certaine !

Quand on se trouve devant un tel éventail de possibilités, les difficultés les plus courantes sont de visibiliser ce qui existe par une communication efficace et rendre le tout fonctionnel et pratique par une excellente coordination. Pour cela, nous saluons encore une fois la décision du Conseil d'Etat de l'année dernière de créer une task force "Plan de soutien jeunesse Fribourg" et de lui avoir donné notamment comme tâche celle de définir un plan de coordination, un plan de gestion de la collaboration, et de faire des propositions pour un modèle de gestion de la problématique "Jeunesse post-Covid".

Avant de terminer, je souhaiterais formuler l'une ou l'autre question. La première, évoquée à la page 8, est : Quand est-ce que le mandat de la CJD sera redéfini ? Ma deuxième question, aussi en référence à la page 8, serait une demande de clarification : Comment le canton peut-il aider à l'augmentation de la capacité d'accueil, de l'efficacité, de l'efficience et de la cohérence des mesures bas seuil et locales, sans les financer ? De quel type d'aide parle-t-on ?

Je terminerai encore par une petite remarque. Si l'on peut féliciter le Conseil d'Etat et notre canton pour toutes les actions et mesures mises en place pour aider nos jeunes, notre groupe trouve regrettable de limiter certaines mesures aux deux années suivant la pandémie. On sait que si une partie des effets visibles de cette crise mondiale ont diminué, certains autres sont encore et toujours présents et risquent de fragiliser encore longtemps nos enfants et adolescents. Dans ce sens, nous invitons le Conseil d'Etat à faire preuve de bonne volonté et de souplesse quant au prolongement nécessaire de ces mesures.

C'est avec ces remarques que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Riedo Bruno (*UDC/SVP, SE*). Ich habe keine Interessenbindungen in diesem Geschäft zu deklarieren und spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Der vorliegende Bericht, welcher aufgrund des am 3. Februar 2021 eingereichten und begründeten Postulats der beiden Grossräte Guy-Noël Jelk/Savio Michellod ausgearbeitet wurde und nun vorliegt, zeigt die Ziele und die bisher getroffenen Massnahmen zugunsten der beruflichen Eingliederung von Jugendlichen während der Corona-Pandemie detailliert auf. Unsere Fraktion nimmt den Bericht zustimmend zur Kenntnis. Insbesondere die finanzielle Unterstützung von rund 5 Millionen Franken an Firmen, welche trotz Corona-Krise weiterhin Lernenden im ersten Lehrjahr den Einstieg ins Berufsleben im Rahmen des Möglichen angeboten haben, wird durch die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wohlwollend zur Kenntnis genommen, konnte doch durch diese Massnahmen vielen jungen Menschen der Einstieg ins Berufsleben ermöglicht werden und auch schädliche Unterbrüche in unserem weltweit einzigartigen und erfolgreichen dualen Ausbildungssystem verhindert werden.

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je rapporte au nom du groupe Le Centre qui a pris connaissance du rapport concernant le postulat sur l'insertion professionnelle de jeunes dans le cadre de la pandémie de coronavirus.

Nous relevons le mérite de ce rapport qui a permis de dresser un état des lieux des différentes structures du dispositif fribourgeois en matière d'orientation professionnelle et de soutien visant à favoriser l'intégration des jeunes en fin de scolarité obligatoire. En plus des mesures d'aide déjà en place avant la pandémie, notre canton dispose également de mesures urgentes découlant du plan de relance, avec près de 2 millions de francs pour le soutien à l'orientation et à la formation professionnelle et encore 7 millions de francs via le plan cantonal de relance de l'économie pour des bourses, des conseils de carrière ou des contributions au financement des salaires des apprentis. Dans ce rapport, plutôt fourni, nous soulignons en gras le rôle central de la CJD et saluons la volonté du Conseil d'Etat de redéfinir le rôle et les missions de cette commission dont nous redisons l'importance pour l'ensemble du dispositif cantonal.

Nous saluons également la prise en main par le Service public de l'emploi de la revue de toutes les mesures en place afin d'optimiser son offre et de mieux répondre aux besoins de son public cible. En effet, la richesse des offres existantes peut aussi s'apparenter à une jungle dans laquelle les jeunes peuvent se perdre si l'on ne prend pas la peine de leur indiquer le chemin

vers l'offre qui sera la plus adaptée à leurs besoins. Il faut malheureusement aussi souligner que malgré les nombreuses offres à disposition des jeunes, ceux-ci sont encore trop nombreux à se retrouver sans solution dans une période très importante de leur vie. Nous pensons toutefois que notre offre déjà pléthorique ne doit surtout pas être étouffée, mais plutôt améliorée en se basant sur les expériences acquises jusqu'à ce jour. Nous ne sommes toutefois pas dupes car nous savons que toutes les mesures possibles et imaginables ne sont rien sans la bonne volonté des jeunes, qui restent la clé du succès.

C'est avec ces considérations que le groupe Le Centre prend acte de ce rapport.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis directrice de l'Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse. Je m'exprime ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Notre groupe prend acte avec satisfaction du rapport et remercie ses auteurs pour l'excellent travail de visibilisation des prestations et de synthèse des actions de soutien en faveur des jeunes. Nous relevons également la réactivité des services de l'Etat dans la mise en œuvre de mesures urgentes en lien avec la pandémie de coronavirus, en particulier la mise sur pied d'une task force "Plan de soutien jeunesse" dont sont sorties plusieurs mesures concrètes. Nous invitons également à pérenniser les mesures qui auront fait leur preuve, tout comme l'ont relevé mes préopinants.

Le passage de l'école obligatoire à la formation professionnelle est une transition qui ne va pas de soi. Or qui dit transition dit en général nécessité de coordination. Et quoi de plus logique que de faciliter la coordination par la continuité des prestations ? Il est bien connu que le travail en silo ne facilite pas la fluidité et demande des efforts plus importants pour se connaître, se comprendre, sans oublier de mettre au centre les bénéficiaires, en l'occurrence les jeunes.

Au-delà du contenu du rapport, ce sujet met en évidence une particularité fribourgeoise, une "fribourgeoiserie" ou une "Freiburgerei", à savoir celle de séparer la formation professionnelle et l'ensemble du secondaire II de la formation obligatoire, primaire et secondaire I. Attribuer la formation professionnelle à la Direction de l'économie et de l'emploi est certes un choix et une compétence du Conseil d'Etat et non du Grand Conseil, mais ce choix indique à mon sens un parti pris et une option, celle de mettre au centre non pas le jeune, son éducation et sa réalisation sur le plan personnel et professionnel, mais le monde de l'économie, ses besoins, ses principes, voire ses impératifs.

Ce choix de mettre au centre les intérêts de l'économie plutôt que le développement des jeunes m'interroge et m'interpelle. Sur la page internet de la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, on peut lire que les objectifs en matière de formation professionnelle et supérieure consistent certes à valoriser davantage l'apprentissage et à éviter toute exclusion, mais aussi, je cite : "à placer notre système de formation dans une logique répondant aux exigences de l'économie".

Or dans le futur incertain qui nous attend, ce n'est pas des jeunes au service ou à la botte de l'économie et du système en place dont nous avons besoin. Nous avons besoin de jeunes qui osent questionner le système et le système économique basé sur une croissance sans limites, et remettre en question les acquis et les principes qui ont régi les 50 dernières années. Nous avons besoin de jeunes capables de relever les défis qui nous attendent, qu'ils soient climatiques, numériques, de santé ou de migration. Nous avons besoin de jeunes qui recadrent les priorités et nous remettent en place, comme l'ont fait les diplômés de la meilleure école d'agronomie de France - AgroParisTech - le 30 avril 2022. Aujourd'hui, deux jeunes sur trois entre 18 et 30 ans se disent prêts à renoncer à postuler dans une entreprise qui ne prendrait pas suffisamment en compte les enjeux environnementaux.

Or pour développer ce sens critique et ces capacités de réfléchir plus loin que ce que l'on nous enseigne, nous avons besoin d'un système éducatif cohérent et visionnaire qui met le jeune et son avenir au centre dans une continuité bénéfique entre école et formation.

Avec ces remarques, le groupe VERT·E·S et allié·e·s vous invite à prendre acte de ce rapport.

Savoy Françoise (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis adjointe de direction au Cycle d'orientation de Marly et je collabore au quotidien avec notre conseiller en orientation, présent dans notre école.

Dans le rapport du Conseil d'Etat, il manque selon moi, de la part du SOPFA, le pourcentage d'élèves qui commencent un apprentissage directement à la sortie du CO, et de la part de la formation professionnelle, le pourcentage de jeunes qui, suite au SeMo, entrent en apprentissage. Je complète encore en disant que les jeunes du CO qui souhaiteraient faire un apprentissage doivent relever plusieurs défis, notamment celui de réussir des tests organisés par les entreprises, tests qui parfois peuvent être jugés comme douteux, ou celui de soutenir la concurrence des collégiens qui mettent un terme à leurs études, des jeunes qui ont obtenu leur diplôme à l'ECG, plus âgés et donc plus facilement engagés. Des liens entre le monde professionnel et les cycles d'orientation existent, pour preuves le programme LIFT et le programme Omax, qui doivent être encouragés et valorisés. Je vais personnellement m'investir dans le programme Omax et je m'en réjouis, j'en remercie le Conseil d'Etat et le SOPFA.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Nachdem der Grosse Rat am 16. März 2021 das Postulat der Grossräte Jelk und Michellod vom 3. Februar 2021 erheblich erklärt hat, kann ich Ihnen heute die Resultate der Studie vorstellen, die von der Kommission für Jugendliche mit Schwierigkeiten bei der beruflichen Eingliederung durchgeführt wurde.

Als Erstes möchte ich ein paar Punkte zum Freiburger System in Erinnerung rufen: Die obligatorische Schulzeit dauert in der Regel 11 Jahre und die Orientierungsschule hat namentlich zum Ziel, die Schülerinnen und Schüler bei ihrer Berufswahl zu unterstützen.

A partir de la 9H, donc en première du CO, les jeunes ont la possibilité de faire des stages. Différents soutiens sont également mis à disposition des élèves, comme surtout des conseillers et conseillères en orientation ainsi que des prestations du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes, dont l'action "Last minute", qui a très bien marché. C'est donc pour les gens qui n'auront pas encore trouvé une solution. De plus, il y a aussi un accès à la médiation et au travail social en milieu scolaire, et finalement la possibilité d'effectuer une douzième, voire exceptionnellement - c'est un peu moins connu - une treizième année de scolarité.

Pour le jeune au bénéfice de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée, un plan individuel de transition est déterminé deux ans avant la fin de la scolarité obligatoire. Des mesures peuvent également être mises en place afin d'optimiser les chances d'une intégration professionnelle et c'est surtout - cela a plusieurs fois été cité - le fait de la Commission des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle, qui a été instituée en 2007 par le Conseil d'Etat. D'ailleurs, pour répondre à une question, la redéfinition du mandat est en cours et la réalisation de cette tâche a été donnée au Service public de l'emploi. Cette commission possède une vision globale du dispositif fribourgeois pour les jeunes entre la 9^{ème} Harnos et l'âge de 25 ans. Organe de pilotage stratégique du Conseil d'Etat, la CJD a un rôle consultatif et elle supervise en plus la plateforme jeunes, la PFJ. Cette structure très importante s'adresse aux jeunes sans solution de formation après la scolarité obligatoire, elle les oriente vers des mesures cantonales, communales, et même privées, évidemment toujours les mesures les plus adaptées à leurs besoins. Après, vous l'avez dit, différentes alternatives de transition en lien avec l'insertion professionnelle sont proposées : le préapprentissage d'intégration, les cours d'intégration et surtout les préformations "Préfo" et les SeMo ou alors le case management.

Vielleicht noch ein paar kurze Worte zur Corona-Virus-Pandemie: In der Schweiz wurden mehrere Studien durchgeführt, um zu klären, wie sich die Gesundheitskrise auf die Jugendlichen ausgewirkt hat. Die Jugendlichen haben je nach ihren emotionalen Ressourcen und ihrer Resilienz natürlich unterschiedlich auf die Krise reagiert. Der Berufswahlprozess konnte in den Jahren 2020 und 2021 nicht optimal stattfinden, wir wissen das. Es gab mehrere Veranstaltungen, die nicht stattfinden konnten und abgesagt werden mussten, vor allem die Berufsmesse, teilweise auch Schnuppertage oder die Berufsinformationen in den Betrieben, und für die Jugendlichen war es schwierig, Praktika zu absolvieren und auch der Austausch mit den Betrieben war kompliziert.

Um diese Problematik etwas zu entschärfen, wurden virtuelle Ersatzangebote organisiert.

Le marché des places d'apprentissage est demeuré relativement stable durant cette crise, et là je tiens quand même à remercier les entreprises qui ont continué à jouer le jeu. Des personnes ont pu déterminer leur formation professionnelle initiale en 2020, en 2021 aussi, et obtenir ainsi une certification pleinement, mais alors pleinement reconnue sur le marché du travail. La Confédération, elle, a décidé que les personnes en formation, les formateurs et aussi les formatrices en entreprise avaient droit à une indemnité en cas de réduction des horaires de travail, les fameux RHT. Je pense que cette mesure s'est avérée très utile pour le bon fonctionnement de la formation ainsi que pour éviter les résiliations de contrats d'apprentissage.

Dans le canton de Fribourg, le Conseil d'Etat a mandaté la CJD pour observer et analyser la situation de l'apprentissage relativement tôt dans la crise. Plusieurs mesures ont donc été mises en place et les impacts de la crise sanitaire semblent avoir été à ce jour maîtrisés. C'est surtout lors de sa séance du 3 juin 2021 que le Conseil d'Etat a décidé des mesures urgentes, et il y en a tout un paquet : renforcement de l'action "Last minute", ouverture des mesures de préformation, semestres de motivation, mais aussi augmentation de la capacité des mesures de préformation "Préfo" et de SeMo à l'automne 2020, gratuité de la formation des adultes - idée aussi intéressante -, prolongation du délai pour la signature du contrat d'apprentissage, mandat élargi aussi pour le réseau d'entreprises, ...

... Erhöhung des Finanzierungsanteils des Staats für die überbetrieblichen Kurse, auch eine Erhöhung der Aufnahmekapazität der Plattform Jugendliche und schlussendlich die Massnahme, die auf Deutsch "Nahtstelle II" heisst, um die beruflichen Eingliederungsmassnahmen der Frischdiplomierten zu erhöhen und schlussendlich auch die Verstärkung der Laufbahnberatung für Erwachsene.

Dans le cadre du plan de relance cantonal que le Grand Conseil a évidemment approuvé en octobre 2020, il y avait quatre mesures dans le domaine de la formation qui avaient été retenues :

- > la mesure 12 surtout - j'aime à le souligner - : la contribution au financement des salaires des apprentis ;
- > la mesure 13, si vous vous rappelez : les bourses pour les reconversions professionnelles et pour les personnes âgées de plus de 25 ans sans formation ;
- > il y avait aussi la mesure 14 : le conseil de carrière et de réorientation des carrières aux adultes ;
- > et la mesure 15 : la préparation à la recherche de places d'apprentissage.

Finalement, c'est en mai 2022 que le Conseil d'Etat a décidé la création d'une task force "Plan de soutien jeunesse Fribourg" - élément très important -, qui avait notamment pour mission de réaliser cet état des lieux des mesures déployées sur le terrain pour gérer les effets négatifs de la crise sur les enfants et les jeunes et de proposer au Conseil d'Etat les mesures urgentes complémentaires.

Nach mehreren Auswahlrunden hat der Staatsrat dann im Dezember zehn Sofortmassnahmen zugunsten der Jugendlichen für eine Dauer von zwei Jahren beschlossen. Zwei Massnahmen betreffen ganz spezifisch die berufliche Eingliederung: erstens die Massnahme Omax, die auf zwei Jahre limitiert ist. Verantwortlich ist hier das SOPFA, das ist eine proaktive Massnahme im Bereich der Berufsberatung für Schülerinnen und Schüler mit Schwierigkeiten bei der Suche nach einer Ausbildung nach der obligatorischen Schule, und zweitens die Unterstützung von lokalen und niederschweligen Angeboten zur Förderung der beruflich-sozialen Eingliederung im Kanton Freiburg, um die Aufnahmekapazität zu erhöhen und auch die Wirksamkeit und schlussendlich die Effizienz und Kohärenz zu steigern.

Toutes ces mesures ont été prises afin d'anticiper, prévenir ou répondre aux besoins des personnes dans le domaine de l'insertion professionnelle à la suite de cette crise sanitaire. L'équipe de projet de la task force est également responsable d'effectuer une consultation et aussi un sondage auprès des jeunes de 8 à 25 ans du canton. Cela permettra d'identifier les besoins des jeunes, notamment en matière d'étude de travail et, le cas échéant - et là je réponds à une question -, il faudra voir à ce moment-là s'il faut prolonger l'une ou l'autre mesure ou pas. Un rapport avec les résultats de ce sondage devrait normalement être publié très bientôt, j'espère encore cet été.

Les effets de la pandémie ne sont pas encore terminés, malheureusement, et les besoins des jeunes en matière d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle peuvent encore évoluer. La CJD continue d'observer de près la situation et effectue un monitoring des différents indicateurs. Des mesures pourront encore être proposées au Conseil d'Etat, selon l'évolution de la situation, je le souligne encore une fois. L'établissement d'une vue d'ensemble de toutes les mesures d'aide afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes a permis - je pense qu'on peut le dire aujourd'hui - de montrer également la richesse des différentes offres existantes, et je suis persuadé qu'il est important, très important même, de rendre les résultats de cette cartographie disponibles pour tout un chacun en l'actualisant régulièrement. Cela permettra donc - et c'était une autre demande - d'avoir des offres transparentes pour faciliter l'orientation des jeunes vers des mesures qui répondent à leurs besoins. La coordination et la collaboration entre les différents partenaires seront ainsi améliorés.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de ce rapport. J'espère ainsi avoir répondu à toutes vos questions.

Il y avait effectivement encore la question de M^{me} la Députée Savoy : 60% des gens vont du CO en apprentissage et 80% des SeMo vont en apprentissage. J'ai dit que par rapport au mandat de la CJD, c'est en cours de réalisation, le SPE en a été chargé. Et par rapport à cette aide de mesures d'accueil, c'est réglé par un règlement accepté par le Conseil d'Etat et aussi géré par la CJD.

La question de M^{me} la députée Galley m'interpelle également beaucoup : je ne partage évidemment pas du tout cet avis, je pense au contraire que les autres cantons nous envient beaucoup d'avoir cette organisation qu'on connaît dans le canton de Fribourg. Il faut clairement dire aux jeunes qu'ils sont toujours au centre de nos préoccupations. Nous avons montré aussi par le biais de ce rapport que nous sommes là pour les former, pour les soutenir dans les situations difficiles, et finalement, s'ils arrivent aussi à obtenir grâce à cette formation une place dans l'économie, évidemment que tout le monde sera content ! Donc, je réfute quelque peu ce que vous avez affirmé, à savoir que l'on travaille surtout pour l'économie ; non, on travaille surtout pour les jeunes, et je pense que s'il fallait encore une preuve, je pourrais vous inviter encore une fois à lire tout ce rapport-là. C'est la préoccupation principale, mais évidemment, on connaît aussi très bien l'économie, on sait aussi de quoi l'économie a besoin et encore une fois, si on peut donner aux jeunes la formation nécessaire pouvant leur garantir un poste par la suite, au final, tout le monde sera gagnant.

Avec cela, Mesdames et Messieurs, j'ai terminé et je vous invite à prendre acte de ce rapport.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Loi 2021-DICS-38

Loi modifiant la loi sur la pédagogie spécialisée

Rapporteur-e:	Thalmann-Bolz Katharina (<i>UDC/SVP, LA</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message:	03.05.2022 (<i>BGC juin 2022, p. 1788</i>)
Préavis de la commission:	08.06.2022 (<i>BGC juin 2022, p. 1801</i>)

Entrée en matière

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Zuerst möchte ich meine Interessenbindungen zu diesem Geschäft bekanntgeben. Ich war bereits Präsidentin der parlamentarischen Kommission bei der Behandlung des Gesetzes über die Sonderpädagogik im Jahre 2017. Weiter bin ich Lehrperson an der Primarschule Murten und somit Anwenderin des Gesetzes.

Beim vorliegenden zu ändernden Gesetz über die Sonderpädagogik handelt es sich um ein Spezial- und Ausführungsgesetz, das am 1. August 2018 in Kraft getreten ist. In der Zwischenzeit wurden Lücken aufgedeckt, welche die aktuellen Bedürfnisse zu wenig oder gar nicht regeln. Diese sollen mit den vorliegenden Änderungen geschlossen werden. Die hauptsächlichsten Änderungen betreffen das Zulassungsverfahren von freischaffenden Leistungserbringerinnen und Leistungserbringern. Die Logopädischen Dienste der Schulen in gewissen Regionen des Kantons wie beispielsweise im Broye- und Glanebezirk erlebten in den letzten Jahren einen regelrechten Ansturm und stiessen an ihre Grenzen. Freiberufliche Logopädinnen und Logopäden sollen hier nun Abhilfe schaffen. Zur Zeit nehmen die Zulassungsgesuche von freiberuflichen Logopädinnen zu. Sie unterstützen überlastete Dienste, und sie helfen, die langen Wartelisten zu verkürzen. Diese Entwicklung war im Jahre 2017 bei der Schaffung des Gesetzes noch nicht absehbar, deshalb soll das Gesetz angepasst werden, indem die Bedingungen für die Anerkennung freischaffender Logopädinnen und Logopäden festgelegt werden und um die regionale Verteilung und die Kostenkontrolle, basierend auf einer kantonalen Gesamtsicht, zu steuern. Das heutige Gesetz bietet derzeit keine Möglichkeit, unabhängige Anbieterinnen und Anbieter bei schwerwiegenden Missständen rechtlich zu belangen. Der Staat ist verpflichtet, das reibungslose Funktionieren dieses Systems zu steuern, die Details werden in Richtlinien geregelt.

Ein weiterer Punkt der Änderung dieses Gesetzes betrifft die Nichtbeteiligung an Schulkosten von Privatschulen. Der Grosse Rat und die Rechtsprechung des Bundes wie auch des Kantons haben sich mehrmals dazu geäussert, dass sich der Staat nicht an den Schulkosten einer Privatschule beteiligt. Deshalb soll in sämtlichen Artikeln, die sich auf die Regelschule beziehen, das Wort "öffentlich" hinzugefügt werden. Dadurch soll jeder Zweifel ausgeräumt werden und Erwartungen von Eltern an einer finanziellen Beteiligung des Staates vermieden werden. Bei weiteren geringfügigen Änderungen handelt es sich vorwiegend um Bereinigungen und Klarstellungen, ich komme bei der Beratung der Artikel näher darauf zurück.

Die parlamentarische Kommission hat am 8. Juni dieses Jahres in einer einzigen Sitzung die Änderungen beraten und einstimmig das Projekt bis der Kommission verabschiedet. Die Kommissionsarbeit fand in einem guten Klima statt. Ich danke den Mitgliedern der Kommission für ihre aktive und konstruktive Mitarbeit. Nebst der Amtsdirektorin standen der Kommission auch der Dienstchef des Amtes für Sonderpädagogik, Herr Stéphane Noël, sowie die juristische Beraterin, Frau Alice Maridor, kompetent und unterstützend zur Seite. Vielen herzlichen Dank für Ihre Verfügbarkeit und die Arbeit, die Sie auch im Vorfeld zu diesem geänderten Gesetzesentwurf geleistet haben. In meinen Dank schliesse ich auch den Parlamentssekretär, Herr Alain Renevey, ein, er hat mit grosser Präzision und unglaublicher Schnelligkeit das Protokoll verfasst.

In der Eintretensdebatte wurden vorwiegend Fragen in Zusammenhang mit den freischaffenden Logopädinnen und Logopäden erörtert und beantwortet. Die Sorge, drehte sich mit den vorstehenden Änderungen vorwiegend um einen möglichen Verlust an Flexibilität und Beweglichkeit von freien Anbieterinnen und Anbietern. Man war sich einig, dass mit der neuen Regelung das Kindeswohl auf keinen Fall geschmälert werden darf. Im Gegenteil: Die Gesetzesänderung soll insbesondere die Wartezeit von Kindern auf den Wartelisten verkürzen helfen. Von der Kommission begrüsst wurde auch die Tatsache, dass in Grenzgebieten zu Waadt und Bern freiberufliche Logopädinnen und Logopäden der Nachbarkantone willkommen sind. So können lange Wege eingespart werden.

Eines der Hauptziele der Gesetzesänderung besteht darin, den Bedarf an logopädischer Therapie während der Schulzeit zu senken. Ab 2023 sollen deshalb freiberufliche Logopädinnen und Logopäden im Prinzip - ich betone, im Prinzip - nur noch mit der vor- und nachschulischen Logopädie betraut werden, was den Bedarf während der Schulzeit schrittweise bis im August 2031 senken soll.

Das Eintreten auf die Gesetzesvorlagen der Kommission wurde nicht bestritten. Alle Änderungen des zu ändernden Gesetzesentwurfs, die im Projekt bis vorliegen, wurden in Diskussion und im Einvernehmen mit der zuständigen Vertreterin

des Staatsrates genehmigt. Der Staatsrat schliesst sich allen Änderungen an. Die Schlussabstimmung über den geänderten Gesetzesentwurf fiel, wie bereits erwähnt, einstimmig aus.

Werte Grossrätinnen und Grossräte, das Sonderpädagogikgesetz ist ein auf die heutigen Praktiken in den Regelschulen und in den sonderpädagogischen Institutionen abgestimmtes Spezial- und Ausführungsgesetz und wurde in Abstimmung zum Schulgesetz eingeführt. Es ist auf die besonderen individuellen Bedürfnisse der Kinder und Jugendlichen nach sonderpädagogischen und pädagogisch-therapeutischen Gesichtspunkten ausgerichtet und hat sich bis heute bewährt. Mit den heute vorzunehmenden Ergänzungen und Klarstellungen wird es gefestigt und den Bedürfnissen angepasst.

Deshalb lade ich Sie im Namen der Kommission ein, auf den zu ändernden Gesetzesentwurf einzutreten und die geänderte Vorlage, wie sie im Projet bis der Kommission vorliegt, zu genehmigen.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. La loi sur la pédagogie spécialisée a été adoptée le 11 octobre 2017 par le Grand Conseil fribourgeois et son règlement d'application le 16 décembre 2019 par le Conseil d'Etat.

Au cours de ces 4 années de mise en œuvre de la législation, certaines lacunes et incohérences ont été constatées. Il convient désormais de les rectifier. Certaines modifications dont nous discutons aujourd'hui avaient été préannoncées dans le cadre du rapport de consultation du règlement du 16 décembre 2019 déjà.

Comme M^{me} la Rapporteuse vous l'a expliqué, il y a un certain nombre de corrections et d'adaptations mineures ou grammaticales, mais il y a surtout l'ajout d'un nouvel article, l'article 23a. En effet, à l'époque où la loi a été adoptée, il n'avait pas été prévu d'avoir autant recours aux logopédistes indépendantes. Celles-ci étaient actives seulement en âge préscolaire et postscolaire. Pendant la période scolaire, c'était le SLPP qui prenait le relais. Au vu de la demande croissante et des listes d'attente qui se sont formées, les services des logopédistes indépendantes nous sont désormais très précieux. Or, la loi ne l'avait pas prévu : en fait, il n'y avait aucun cadre légal pertinent pour assurer un suivi correct et transparent de la mission que l'Etat confie aux logopédistes indépendantes, ce qui ouvrait grand la porte à d'éventuels abus, incompréhensions et inégalités. Un changement était indispensable, ce que la profession a très bien compris.

Ce nouvel article est donc nécessaire, tout d'abord pour évaluer les besoins en logopédie et en psychomotricité préscolaire et postscolaire, et également pour demander une adaptation du budget le cas échéant. Il s'agit aussi d'assurer une répartition géographique équitable des logopédistes et, à terme, des psychomotriciens et psychomotriciennes indépendant(e)s sur le canton de Fribourg, pour garantir aux familles un accès de proximité. On constate aujourd'hui que dans certains districts, il y a trop de logopédistes indépendant(e)s et dans d'autres districts, il en manque.

Nous voulons également assurer un nombre d'unités de travail à chaque prestataire indépendant - logopédistes, psychomotriciens et psychomotriciennes agrémenté(e)s - en fonction de sa demande, mais aussi des moyens financiers à disposition. Il s'agit surtout de respecter le budget que nous avons à disposition.

Nous aimerions aussi permettre la mise en place de la prévention dans le domaine de la logopédie, tout en assurant son financement. Nous voulons pouvoir agir aussi en cas de plainte de parents à l'encontre d'un(e) professionnel(le).

En ce qui concerne la facturation, le système actuel est lourd et nous le savons. L'objectif du SESAM est de le simplifier, tout en y intégrant un calcul automatique des unités réalisées et à réaliser par enfant et au total.

En conclusion, il s'agit de permettre un pilotage cantonal de la logopédie de 0 à 20 ans, avec à la fois un respect de l'Etat financeur, de l'enfant ayant des besoins et de ses parents, du professionnel et de sa mission auprès de l'enfant ou de l'élève. J'ajoute aussi que le Conseil d'Etat se rallie aux trois amendements du projet bis de la commission.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Mes liens d'intérêts : je suis présidente du Conseil de fondation du Centre éducatif et pédagogique (CEP) qui a reçu le mandat de gestion des SLPP pour la Broye et le Lac francophone. Le CEP offre justement des prestations dans les domaines de la logopédie, de la psychologie et de la psychomotricité, en tant que services autant pour les écoles que pour l'institution. J'étais membre de la première commission qui a siégé en 2017 et pour celle-ci aussi. Je parle au nom du groupe le Centre.

L'essentiel des articles concerne donc un toilettage et des précisions de la loi, afin de répondre aux besoins du terrain. Le corps du sujet d'aujourd'hui est surtout la dotation des agréments pour les logopédistes indépendant(e)s, donc l'article 23a (nouveau).

L'objectif de la loi était de diminuer les besoins en thérapie par la prévention en période préscolaire et, à terme, de centraliser les prestations au sein des SLPP pour un meilleur monitoring. A terme, les logopédistes indépendant(e)s ne se verront confier plus que la logopédie pré- et postscolaire, sauf exceptions. Une période transitoire qui doit permettre à la prévention de faire son effet a été fixée jusqu'à l'année 2031, et ceci a donc déjà été décidé en 2017.

Cet article 23a doit permettre au SESAM de gérer au mieux cette période transitoire pour gérer son budget en donnant des agréments d'une manière proportionnelle dans les régions. D'autre part, il doit pouvoir aussi suivre le nombre d'enfants sur listes d'attente, en récoltant des données afin de pouvoir faire une planification des besoins. Or, cela est très compliqué puisque si les SLPP font remonter le nombre d'enfants dans les listes d'attente, ce n'est pas le cas pour les indépendant(e)s.

Le groupe le Centre souhaite les mesures qui permettent :

- > une planification pour avoir une vue d'ensemble de la situation et pouvoir mieux répartir les besoins dans les régions ;
- > une gestion qui permet de maximiser les ressources et de diminuer les listes d'attentes ;
- > la préparation de l'entrée en force de la loi concernant les indépendant(e)s en 2031 ;
- > un système flexible pour les logopédistes indépendant(e)s afin de répondre rapidement aux besoins des enfants ;
- > la diminution de la charge administrative des logopédistes indépendant(e)s.

La gestion du système nécessite un pilotage clair pour que la répartition entre les régions puisse se faire dans de bonnes conditions. Mais, avant tout, l'essentiel est de mettre l'enfant au centre du dispositif.

C'est pourquoi le Centre va entrer en matière et soutenir la version bis de la commission.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Je parle au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. J'ai été membre de la commission parlementaire et je n'ai pas d'autre lien d'intérêt à ce sujet.

Wir haben in unserer Fraktion die Änderungen des Gesetzes über die Sonderpädagogik diskutiert. Die Details und redaktionellen Anpassungen sind für uns unbestritten. Wie in der Kommission gab auch bei uns der Artikel 23 zu diskutieren und warf einige Fragen auf. Wir sprechen hier von freischaffenden, also selbständigen Logopädinnen, die nicht beim Staat fest angestellt sind - Leute, die die Selbständigkeit wollen und diese auch ausleben. Warum also eine garantierte Jahresarbeitszeit? Wie ist es denn, wenn trotzdem einmal in einem Jahr mehr oder weniger Arbeit anfällt? Wird kurzfristigen und sich ändernden Bedürfnissen der Kinder mit diesen Regelungen Rechnung getragen? Es geht ja um die Kinder und nicht um die Administration, die die Arbeit verwaltet. Und wie soll das Erstellen von Jahresbudgets funktionieren, wenn ein Schuljahr, das in der Regel die Basis der Logopädinnen ist, von August bis Juli dauert, hier aber die angegebenen Jahrespensen für den Zeitraum Januar bis Dezember abgegeben werden müssen?

Alles Fragen, die wir bereits in der Kommission intensiv diskutiert haben. Die Frau Berichterstatterin und ich konnten unseren Fraktionskollegen diese Fragen im Sinne der Kommission beantworten und allfällige Unsicherheiten, welche unter Umständen als Arbeitsverhinderung von Freischaffenden verstanden werden könnten, beseitigen.

Mit dem von der Kommission ausgearbeiteten Zusatz beim genannten Artikel 23 Abs. 3 können wir uns einverstanden erklären. Wir werden entsprechend auf die Vorlage eintreten und unterstützen das Projekt bis der Kommission.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et déclare mon lien d'intérêt : j'ai été membre de la commission qui a travaillé sur cette modification de la loi sur la pédagogie spécialisée et comme enseignante au CO d'Estavayer, je suis régulièrement en contact avec des enfants ou adolescents suivis en logopédie ou bénéficiant de MAR.

Notre groupe entre volontiers en matière sur les modifications proposées, en gardant - cela a déjà été dit par d'autres groupes - surtout à l'esprit le bien de l'enfant. Dans une loi juste vieille de 5 ans, un certain nombre d'articles ne subissent qu'un léger toilettage, par l'ajout de "publique" ou de "MAR", mais d'autres sont là pour renforcer la prévention et améliorer les délais et la prise en charge des enfants.

Les modifications des articles 23a, 27 et 47 sont une claire et bénéfique adaptation de la loi à la réalité du terrain d'aujourd'hui. Avec l'article 47, les parents auront la possibilité de signaler les agissements non conformes d'un prestataire indépendant en se plaignant auprès du SESAM, qui aura ainsi une base légale pour agir.

Ensuite, avec l'article 23a (nouveau), nous saluons la reconnaissance des prestataires indépendants ainsi qu'une souplesse supplémentaire dans la loi face aux dotations en heures pour ceux-ci. Cela est essentiel pour diminuer les listes d'attente et ainsi obtenir une meilleure et plus rapide prise en charge des enfants. D'ailleurs, cet article 23a a alimenté la discussion de la commission pendant un certain temps et a suscité deux amendements. La commission et le Conseil d'Etat se sont toutefois entendus sur un de ces amendements.

Avant de conclure, j'aimerais brièvement revenir sur les modifications de l'article 27 al. 3, qui n'ont entraîné aucune discussion particulière en commission. Il faut savoir qu'en septembre 2017, lors de l'adoption de la loi sur la pédagogie spécialisée en plenum, notre collègue député Gaétan Emonet avait été non seulement visionnaire, mais extrêmement peu écouté. Grâce aux conseils d'un ami, j'ai relu le bulletin du Grand Conseil et ai découvert que le député Emonet avait alors proposé un amendement pour introduire la notion de psychomotricité dans cet article-là. L'amendement fut d'abord refusé

en commission puis, vous le devinez, largement combattu et à nouveau balayé en plenum. Aujourd'hui, par chance, le temps lui a donné raison. Ça, c'était pour la petite anecdote !

Enfin, et pour conclure, le groupe socialiste entre volontiers en matière sur cette modification de loi, soutiendra la version bis de la commission et vous invite à en faire de même.

Stöckli Markus (*VEA/GB, SE*). Ich war Mitglied der ordentlichen Kommission, welche sich mit dieser Gesetzesänderung befasst hat und spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis. Das Gesetz über die Sonderpädagogik ist im Jahre 2017 und das entsprechende Ausführungsreglement im Jahre 2019 in Kraft getreten, wir sprechen also über ein sehr junges Gesetz. Anpassungen im Gesetz begründen die bisherigen Erfahrungen. Unsicherheiten werden ausgeräumt. Es wird festgehalten, dass Schülerinnen und Schüler in Privatschulen nicht von einer sonderpädagogischen Massnahme im Sinnen des Gesetzes profitieren können. Der Begriff öffentlich wird zu Recht in allen betroffenen Artikeln hinzugefügt.

Das Zugangsverfahren wird klargestellt, so handelt sich bei der internen Unterbringung um eine verstärkte sonderpädagogische Unterstützungsmassnahme. Zuständigkeiten werden geklärt, Entscheidbehörde bezüglich Inanspruchnahme von sonderpädagogischen Massnahmen ist das Schulinspektorat und die Betriebsbewilligungen werden durch die BKAD erteilt.

Genannte Ergänzungen und weitere sprachliche Präzisierungen sind wichtig und wirken klärend. Aufgrund der Übergangslösung bis 2031 können freischaffende Logopädinnen für Dienstleistungen für Kinder im schulpflichtigen Alter eingesetzt werden. Die bisherige grossmehrheitlich bewährte Praxis wird im Grundsatz weitergeführt.

Mit dem neuen Artikel 23a wird die Zusammenarbeit zwischen dem Amt für Sonderpädagogik und den freischaffenden Logopädinnen auf Gesetzesbasis geregelt. Die freischaffenden Logopädinnen erhalten durch diesen neuen Artikel klare Vorgaben, aber auch Sicherheiten bezüglich ihrer Jahresplanung, Kontinuität beim Übergang der vorschulischen Frühförderung in die schulische Beratung und dem Kindeswohl kann grundsätzlich entsprochen werden.

Der Zusatz in Abs. 3 lässt zudem eine gewisse Flexibilität ihres Dienstleistungsangebots offen, um in spezifischen Situationen zusätzliche Betreuungseinheiten anzumelden. Das SOA ihrerseits erhält mit dem neuen Artikel 23a ein administratives Steuerungsinstrument, welches die Anerkennung der freischaffenden Leistungsanbieterinnen klärt und einen Überblick über deren Tätigkeiten ermöglicht. Die geographische Verteilung kann dadurch optimiert und die Kostenkontrolle erleichtert werden. Bei der konkreten Umsetzung ist jedoch darauf zu achten, dass der administrative Aufwand in einem vertretbaren, einfachen Rahmen bleibt, damit nicht wertvolle Therapiezeit für unnötige Bürokratie dahinfällt, es sei denn, der administrative Aufwand lasse sich separat abrechnen. Entsprechende Richtlinien bezüglich Anerkennung von freischaffenden Anbieterinnen, inklusive Präzisierungen von weiteren Ausführungsmassnahmen, welche den neuen Artikel 23a betreffen, müssen zwingend gleichzeitig mit den Gesetzesänderungen in Kraft treten.

Die Fraktion Grünes Bündnis unterstützt den Entwurf des Staatsrats mit den Änderungsanträgen der Kommission einstimmig.

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Mon lien d'intérêt : je suis syndic de Granges et je collabore donc avec un SLPP. J'ai également été membre de la commission. Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Beaucoup de choses ont déjà été dites, je vais donc essayer d'être relativement bref. Je tiens à saluer le Conseil d'Etat pour le travail de mise à jour de cette loi, malgré la fraîcheur de celle-ci vu qu'elle n'a même pas 5 ans. L'essentiel des modifications apportées sont d'ordre cosmétique et clarifient ou précisent la loi. Il s'agit aussi de rectifier les voies de droit ou encore d'ajouter la possibilité de plainte contre les prestataires indépendants. Toutes ces propositions sont pertinentes et nécessaires. En outre, il est prévu que le suivi des logopédistes indépendant(e)s diminue d'ici 2031. Vu l'augmentation de la demande, quelles sont les mesures prises pour atteindre cet objectif, sachant que les communes ont une part importante de responsabilités dans celui-ci ?

C'est bien le nouvel article 23a de cette loi qui a focalisé l'attention de la commission. Il a aussi fait l'objet d'un intense mais juste *lobbying* de la part de logopédistes indépendantes que j'ai d'ailleurs eu l'occasion d'entendre. Cet article règle la procédure d'agrément des prestataires indépendants et, cela été dit, il a été amendé en commission. En effet, si la volonté du Conseil d'Etat de fixer un cadre budgétaire est pleinement compréhensible, celui-ci ne doit pas être trop rigide. Les prestataires indépendants sont aujourd'hui impérativement nécessaires pour faire face à une demande que les services officiels ne peuvent pas combler. L'intérêt de l'enfant ne doit pas être oublié. La pédagogie spécialisée a en effet d'autant plus de chance de succès qu'elle intervient tôt dans le développement de celui-ci. La proposition de la commission est donc un bon compromis entre la compréhensible volonté de l'Etat d'avoir un cadre budgétaire et la réalité de la pédagogie spécialisée qui ne peut être contrainte par un cadre trop rigide.

Cela a été dit, nous comptons également sur l'Administration pour éviter que la charge administrative des indépendant(e)s ne s'alourdisse encore. L'essentiel est qu'il et elle puisse consacrer le temps à l'enfant.

Dès lors, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux entre en matière et soutiendra à une très large majorité le projet de loi tel qu'il ressort des travaux de la commission.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Ich danke allen Rednerinnen und Rednern für die wohlwollenden Worte und die unterstützenden Voten. Die Ausführungen der einzelnen Rednerinnen und Rednern entsprechen weitgehend der Diskussion, die wir bereits in der Kommission geführt haben. Ich möchte diese Voten nicht nochmals wiederholen. Offene Fragen gibt es keine mehr, sie wurden alle, wie auch schon von Herrn Grossrat Bortoluzzi erwähnt worden war, in der Kommission beantwortet. Deshalb habe ich momentan keine weiteren Bemerkungen.

Bonvin-Sansonens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Je remercie tous les groupes pour leur entrée en matière ainsi que pour leur soutien. J'ai entendu deux questions auxquelles j'aimerais répondre.

Tout d'abord, M. le Député Bortoluzzi a parlé de l'année scolaire. Mais pour les logopédistes indépendant(e)s, on travaille par année civile, on ne travaille pas sur les années scolaires. Les prises en charge peuvent donc commencer à n'importe quel moment de l'année et s'arrêter à n'importe quel moment quand ce n'est plus nécessaire. De plus, pour les logopédistes indépendant(e)s qui travaillent surtout dans le préscolaire, ce n'est évidemment pas du tout lié à l'année scolaire.

Ensuite, la question du député Michellod. Effectivement, il y aura cette échéance de 2031. Ce changement de loi aujourd'hui nous permettra justement d'avoir une vision d'ensemble, d'avoir des statistiques - ce que nous n'avions pas jusqu'à présent - pour nous permettre d'aborder ce changement en toute connaissance de cause et surtout de pouvoir nous adapter à cette nouvelle donne qui arrivera assez vite, puisque c'est en 2030. Je pense qu'il est effectivement nécessaire aujourd'hui que nous puissions avoir ces informations pour nous préparer.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) du 11.10.2017

Art. 3 al. 1

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Wir haben nicht nur in diesem Artikel, sondern auch in weiteren fünf Artikeln genau die gleiche Ausgangslage. Es geht in sechs Artikeln darum - und da erlaube ich mir bereits, diese Bemerkung zu machen -, den Begriff "Regelschule" und das Wort "öffentlich" hinzuzufügen. Privatschulen können Schülerinnen und Schüler mit besonderem Bildungsbedarf aufnehmen, das ist möglich. In diesen Fällen kommt aber das Kind nicht in den Genuss von sonderpädagogischen Fördermassnahmen im Sinne des Gesetzes über die Schulpflicht. Der Staat richtet auch keine Subventionen aus gemäss Artikel 79 des Schulgesetzes. In diesen Fällen kommt das Kind nicht in den Genuss von sonderpädagogischen Fördermassnahmen im Sinne des Gesetzes über die Schulpflicht

Mit diesem Zusatz im Gesetz über die Sonderpädagogik will man jeglichen Zweifel hinsichtlich staatlicher Finanzierung ausräumen, deshalb die Erwähnung "öffentlich" in diesem Artikel und in weiteren fünf Artikeln.

Bonvin-Sansonens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Effectivement, dans les écoles privées, les enfants ont les mêmes droits que les enfants scolarisés dans les écoles publiques en termes de logopédie, psychologie et psychomotricité. Les SLPP doivent les prendre en charge. En revanche, l'Etat ne fournit pas d'enseignants spécialisés dans les écoles privées. Néanmoins, les écoles privées peuvent engager des enseignants spécialisés.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 6 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (inchangé) [DE: (modifié)]

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 11 al. 2 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 14 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 23 al. 2 (modifié)

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Hier geht es um eine Berichtigung: Der Begriff "Abklärungsstelle" wird mit "Sonderschulinspektorin" oder "Sonderschulinspektor" ersetzt, da die Befugnisse bei der Sonderschulinspektorin oder beim Sonderschulinspektor liegen und nicht bei irgendeiner Amtsstelle.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Dans cet article, on précise que c'est l'inspectorat spécialisé qui reste toujours l'autorité de décision. Auparavant, on citait le collaborateur scientifique, ce qui n'était pas correct.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 23a al. 1 (nouveau), al. 2 (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 23a al. 3 (nouveau)

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Bei diesem Artikel entbrannte eine angeregte Diskussion über zwei Änderungsanträge von Mitgliedern der Kommission. Einerseits wurde ein Antrag auf Vereinfachung respektive Kürzung des Artikels gestellt, andererseits wurde eine Präzisierung des Gesetzestextes beantragt.

Die Kommission entschied schlussendlich in der dritten Lesung, den Gesetzestext zuhanden des Grossen Rates zu erweitern. Mit dieser Präzisierung wird die gewünschte Flexibilisierung und Anpassungsfähigkeit im Gesetz verankert und nicht nur in den Richtlinien aufgeführt. Das entspricht auch dem Wunsch der Logopädinnen und Logopäden.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Cet élément allait être introduit dans le règlement, mais la commission a souhaité le mettre directement dans la loi, ce que nous approuvons. Cela permet aussi de solidifier cet élément. Effectivement, nous souhaitons simplifier et flexibiliser le recours aux services des logopédistes indépendant(e)s. Nous nous rallions donc à cet amendement.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 23a al. 4 (nouveau), al. 5 (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 24 al. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 27 al. 1 (modifié), al. 3 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 28 al. 1 (modifié)

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Hier geht es wieder um den Begriff "öffentlich", wie bereits in den ersten Artikeln.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 29 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 43 al. 1 (modifié)

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Hier geht es um die Einführung des Begriffs "Kind", weil es im Vorschulalter den Begriff Schülerin und Schüler nicht gibt. Deshalb muss hier der Begriff "Kind" erwähnt werden.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 44 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 47 al. 1 (modifié)

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Hier haben wir eine redaktionelle Änderung vorgenommen im deutschen und französischen Text - unterschiedlicher Natur, aber ohne, dass es den Sinn des Artikels ändert.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Nous nous rallions à ces corrections et à ces amendements de la commission.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

II. Modifications accessoires

- > Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

- > Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

- > Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

- > Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) du 11.10.2017

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 90 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Bonny David (SC,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaëtan (VE,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Senti Julia (LA,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Defferrard

Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte). *Total: 90.*

Postulat 2021-GC-206

Préparation des étudiants fribourgeois au test d'aptitudes AMS pour l'entrée en Section de médecine à l'Université de Fribourg

Auteur-s:	Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV) Zadory Michel (UDC/SVP, BR)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Dépôt:	13.12.2021 (BGC février 2022, p. 510)
Développement:	13.12.2021 (BGC février 2022, p. 510)
Réponse du Conseil d'Etat:	16.05.2022 (BGC juin 2022, p. 2188)

Prise en considération

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Mes liens d'intérêts : je suis médecin. J'ai eu la chance de ne pas avoir besoin de passer ce test AMS quand j'ai commencé mes études.

Ce postulat se penche sur deux problèmes. Le premier est un problème de difficultés qu'ont les étudiants francophones qui sont effectivement moins bien préparés à cet examen. C'est un problème de langue, de traduction. Le deuxième, qui me concerne plus précisément, est celui de la pertinence d'un tel test pour entrer en études de médecine.

Dans le premier chapitre, on a remarqué que ce test est obligatoire si vous voulez faire vos études de médecine à Bâle, à Zurich, à Berne et à Fribourg. Dans les autres universités, ce n'est pas nécessaire de le faire.

Je vous lis juste quelques tests - je suis même encore choqué par ce que je l'ai lu tout à l'heure. Qu'est-ce qu'on doit faire ?

- > Reconnaissance de figures de fragments : 20 points ;
- > Compréhension de questions de fond de la médecine et des sciences naturelles : 20 points ;
- > Figures tubulaires : 20 points ;
- > Problèmes quantitatifs et formels : 20 points ;
- > Travail avec soin et concentration, ce qui correspond un peu près à mon bulletin scolaire des années 1960 - c'était ordre et propreté - : 20 points ;
- > On a ensuite une phase d'apprentissage, une phase de compréhension de texte de 18 points, puis se remémorer tout ce qu'on avait vu comme figures et comme faits ;
- > Examen de quelques tables.

Vous le voyez déjà dans la question : lorsqu'on parle des problèmes de médecine, des questions de fond de médecine et de sciences naturelles, la langue à une importance capitale. Si les traductions sont mauvaises, les étudiants francophones seront péjorés puisque finalement ces tests sont traduits.

Ensuite, la pertinence : comment voulez-vous choisir ou sélectionner des gens qui vont avoir un métier dans la communication avec de tels tests ? Je me demande si finalement on n'a pas intérêt à chercher soit une autre voie, soit à revenir à l'ancienne méthode avec les moyens modernes. Je me rappelle avoir dû courir d'une salle de cours à l'autre et on était plus de 200 à l'époque, ce qui n'a pas posé de grands problèmes, alors que maintenant, il n'y a finalement que 120 étudiants.

Je demanderais aussi au Conseil d'Etat d'étudier finalement les résultats de ces tests, de voir s'ils sont véritablement pertinents pour les étudiants fribourgeois, si vraiment cela correspond aux objectifs qu'on s'est fixés, c'est-à-dire d'avoir plus de médecins dans le canton, de voir effectivement comment ils répondent, est-ce qu'ils vont s'inscrire dans d'autres universités pour éviter ce test à mon avis absurde.

Merci d'accepter ce postulat.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Senatsmitglied der Universität Freiburg und äussere mich im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Grossratskollege Schumacher und Alt-Grossrat Zadory zeigen sich besorgt. Sie bemängeln die Qualität der Vorbereitung auf den Zulassungstest zum Medizinstudium an der Uni Freiburg für französischsprachige Studierende.

Les postulants veulent que les étudiants francophones fribourgeois aient les mêmes chances que leurs camarades alémaniques. Le Collège Sainte-Croix propose des journées de préparation aux gymnasiens du canton qui ont à leur disposition trois livres de préparation. Ces livres, élaborés et utilisés en Allemagne, ont été traduits de manière maladroite.

Warum ist die Vorbereitungsqualität so ungenügend? Einerseits ist es die Übersetzung vom Deutschen ins Französische, andererseits sind diese Vorbereitungshefte nicht mehr aktuell. In der Deutschschweiz wird die Vorbereitung zu den Zulassungsprüfungen viel besser organisiert. Die französischsprechenden Freiburger werden wegen der unzureichenden Vorbereitung zur Zulassungsprüfung benachteiligt. Es überrascht daher nicht, werden an der Uni Freiburg beim Numerus Clausus 80 Prozent von 120 verfügbaren Plätzen im Medizinstudium von Studenten aus den deutschsprachigen Kantonen besetzt. Logisch, ein grosser Teil dieser Studenten wird nach dem erfolgreichen Abschluss unseren Kanton Richtung Deutschschweiz verlassen. Dem Kanton fehlen nicht zuletzt deshalb die nötigen Ärzte.

Einige Fragen stellen sich: Ist ein Eignungstest in seiner heutigen Form sinnvoll? Braucht es überhaupt einen Eignungstest, um angehende Mediziner auszuwählen, da soziale Fähigkeiten und Einfühlungsvermögen für diesen Beruf erforderlich sind? Bräuchte es als Basis für die Auswahl der Studenten nicht eher ein Vorstellungsgespräch?

Ein Bericht könnte Antworten und Lösungsvorschläge bringen und allfällige Massnahmen aufzeigen.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, erlaubt mir bitte eine persönliche, mir sehr wichtige Bemerkung: In unserem zweisprachigen Kanton sollen alle Freiburger gleichbehandelt werden, egal ob französischer oder deutscher Sprache.

Die Faktion der Schweizerischen Volkspartei erkennt die Wichtigkeit und empfiehlt einheitlich die Annahme des Postulats.

Müller Chantal (*PS/SP, LA*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Ärztin, arbeite in der Permanence in Meyriez und habe den Numerus Clausus zweimal gemacht, nicht etwa aus Spass, ich verspreche Ihnen, das ist kein lustiger Test, sondern, weil ich das erste Mal nicht genug Punkte hatte.

Je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Nous trouvons les questions posées dans ce postulat très importantes et nous allons le soutenir. Nous trouvons important que ce ne soit pas que la partie francophone du canton qui soit investiguée mais aussi les étudiants fribourgeois germanophones car nous avons besoin dans ce canton également de médecins qui parlent l'allemand pour le tiers germanophone de notre population.

Ce sont les places dans les universités suisses allemandes qui sont soumises au numerus clausus. Comme ce sont surtout les Suisses alémaniques qui font ce test, je ne trouve pas surprenant que dans l'ensemble des étudiants, le taux de Suisses alémaniques soit plus haut. Nous ne pouvons pas regarder uniquement l'Université de Fribourg dans ce contexte-là. Il serait également intéressant de savoir quels sont les critères qui font que les Fribourgeoises et Fribourgeois choisissent de s'inscrire à Lausanne, Neuchâtel, Genève, ou alors optent pour le numerus clausus. Les études à Fribourg sont bilingues : est-ce que cela est aussi un critère pour aller en Romandie *in the first place* ? Combien d'étudiants viennent à Fribourg et ont Fribourg comme université de premier choix ?

All diese Analysen wären spannend, um zu sehen, wie die Verteilung genau ist.

Die grundsätzliche Frage ist jedoch: Wie kann man alle Freiburgerinnen unterstützen, diesen Test zu bestehen respektive besser zu sein als die anderen. Es gibt verschiedene Angebote, sich darauf vorzubereiten. Auf ems-numerus-clausus.ch kann das - ich zitiere - "Fünf-Tage-Premium-Training für den EMS, das rundum Sorglospaket für 1 385 Franken" gebucht werden. Es geht auch günstiger: Online-Training mit dem EMS-Vorbereitungspaket für knapp 250 Franken. Es ist wahr, für die Romands gibt es lediglich diese drei offiziellen Bücher und diese alleine durchzuackern ist nicht lustig, und es braucht extrem viel Disziplin. Das ist nicht fair.

Es ist aber auch nicht fair, dass, wer Eltern hat, welche Geld haben, sich die Vorbereitung leisten kann und sich nicht irgendwie durchwursteln muss wie die Roamands eben. Nun haben sich tolle Menschen zusammengetan, um sich dieser

Ungerechtigkeit anzunehmen. NCWiki heisst das Projekt und hat eine Plattform errichtet, wo sie unter anderem eine Testsimulation durchführen, aber auch die Anwerter dabei unterstutzen, sich auf diesen Test vorzubereiten. Die *Liberte* hat im Mai daruber berichtet.

Das ist wirklich toll, weil es den Graben der Ungerechtigkeiten verkleinert.

Der Staatsrat soll dieses Postulat als Anlass nehmen, solche Projekte zu unterstutzen - sie basieren auf Freiwilligenarbeit - oder andere Mittel finden, so dass allen Freiburgerinnen und Freiburgern der Zugang zum Medizinstudium an der Universitat Freiburg erleichtert wird.

Clement Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je n'ai pas de lien direct avec ce postulat et parle au nom du groupe Le Centre.

Le medecin de famille devient-il une espece en voie de disparition ? Il est prevu qu'environ 56% des medecins de famille cesseront leurs activites dans les dix prochaines annees. Qui dit penurie de medecins de famille dit plus d'acces aux urgences, qui dit encombrement dit moins bonne prise en charge et plus de couts, et qui dit plus de couts dit mesures d'assainissement, limitations de prestations. Bref, c'est tout le chateau de cartes du systeme de sante qui s'effondre.

Tout n'est pas perdu puisqu'il semblerait que la situation devrait legerement s'ameliorer au niveau suisse d'ici 2040. Mais qu'en sera-t-il dans notre canton ? Le canton de Fribourg est deja en queue de peloton avec une des plus faibles densites de medecins de famille de Suisse. Avec le doublement du nombre des 80 ans et plus d'ici 2035, les besoins ne vont pas aller en diminuant. L'un des objectifs du nouveau master en medecine etait de repondre a ce defi, encore faut-il que les etudiants formes restent dans notre canton. Un Fribourgeois forme aura plus de chances de rester dans notre canton. Un medecin francophone aura plus de chances de s'etablir dans une region francophone, de meme que pour les alemaniques.

Les questions posees dans ce postulat sont tout a fait pertinentes. Il y a un biais flagrant avec environ 20% d'etudiants francophones acceptes en premiere annee, et trop peu de Fribourgeois. L'examen d'admission etant base sur une methode allemande, un des problemes serait lie au materiel de preparation a disposition. Le test est-il judicieux ? Il est clair que la qualite de l'enseignement doit etre garantie des la premiere annee. Tout comme le Conseil d'Etat, nous pensons qu'il faut combiner les donnees, trouver les causes pour proposer le remede. Ainsi, nous trouverons une partie de la reponse a la problematique des medecins de famille dans notre canton. Cette mesure ne sera qu'un element de la therapie, d'autres facteurs devant etre pris a bras le corps. Environ 40% des medecins qui font un stage dans un cabinet vont ensuite s'y installer. S'il n'y a pas assez de places de stage dans le canton, nos etudiants vont aller se former ailleurs puis s'y installer. Des mesures d'accompagnement devraient egalement etre etudiees pour ces postes de formation. Il est donc absolument necessaire d'integrer dans l'etude la period post-formation et de considerer tous les facteurs qui doivent etre pris en compte pour augmenter le nombre de medecins de famille, car tel est ici notre but.

Le groupe Le Centre acceptera ce postulat a l'unanimite.

Raetz Tina (*VEA/GB, BR*). Je n'ai pas de lien particulier avec cet objet et je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allie·e·s.

Au vu du nombre de candidats dans les universites de medecine, nous sommes tout a fait conscients qu'une selection est necessaire pour respecter la capacite d'accueil des universites. Pourtant, s'il s'agit du meme test dans toute la Suisse, les resultats obtenus par les candidats sont inegaux selon les cantons. Dans son rapport de 2020, swissuniversities reconnait qu'il y a des differences entre les francophones et les germanophones. Par consequent, comme le demande le point 1 du postulat, il nous parait necessaire d'ameliorer l'information et la formation concernant le numerus clausus dans tous les gymnases du canton, peu importe la langue. Ces institutions ont le devoir de preparer leurs eleves au mieux pour les etudes superieures.

Certes, certains centres prives de preparation a ces tests existent avec des taux de reussite allant jusqu'a 90%. L'un d'eux facture 1400 frs pour cinq jours de cours intensifs, et dans le canton de Fribourg, un centre propose trois jours intensifs pour 650 frs. Je ne suis pas sure que tous les candidats et candidates aient les moyens de prendre part a ces cours prives alors que l'education doit etre ouverte a tous et toutes. Deleguer la formation aux gymnases, c'est aussi eviter le developpement d'une industrie privee de preparation et que cet examen ne devienne elitiste.

Concernant le deuxieme point du postulat qui interroge le test AMS en lui-meme, plusieurs medecins ont affirme que ce systeme de selection est inadequat. Comme cela a ete dit, selon eux, il permet de selectionner les candidats qui ont le plus de potentiel pour reussir leurs etudes en medecine, mais pas forcement ceux qui feront de bons medecins. Par exemple, les capacites de communication et les competences sociales ne sont pas prises en compte alors qu'il s'agit de competences importantes.

En conclusion, pour les raisons evoquees et puisque c'est aux cantons de selectionner les etudiants de leur universite, le groupe VERT·E·S et allie·e·s soutient ce postulat a l'unanimite.

Schwaller-Merkle Esther (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessen: Ich habe während 20 Jahren das zweisprachige Studienfach Hauswirtschaft an der Pädagogischen Hochschule aufgebaut und betreut. Ich verstehe und unterstütze das Anliegen der beiden Motionäre. Eignungstests wurden schon immer in Frage gestellt, können sie doch kaum die nötigen Antworten auf die gesuchten Kompetenzen geben.

Das Freiburger Medizinstudium ist zweisprachig aufgegleist, was auch die Stärke beziehungsweise ein Markenzeichen dieses Studiengangs im Vergleich zu den anderen Medizinischen Fakultäten des Landes ausmacht. Die Zweisprachigkeit ist sicher auch ein wichtiger Grund, warum es von zahlreichen deutschsprachigen Studierenden belegt wird. Das war auch in meinem Studienfach nicht anders.

Wo liegen nun die wirklichen Schwierigkeiten? Bei dem nicht in französischer Sprache existierenden Vorbereitungskurs und Eignungstest? Bei der Zweisprachigkeit des Freiburger Medizinstudiengangs? Bei der fehlenden Mobilitätsbereitschaft, in einem anderen Kanton zu studieren? Man könnte noch sehr weit suchen.

Eine zweisprachige Ausbildung ist in unserem Kanton gerade im Gesundheitswesen nur von Vorteil. Im Studienplan steht dann auch: "Dank der zweisprachigen Ausbildung kennen die Studierenden die nötigen Fachbegriffe und sind fähig, einen Dialog mit Patienten und dem übrigen Gesundheitspersonal in deutscher und französischer Sprache zu führen."

Diese Zweisprachigkeit kann allerdings nicht ohne zusätzlichen Aufwand von Seiten der Studierenden bewältigt werden. Auch deutschsprachige Studierende müssen einen Mehraufwand in französischer Sprache für ihre französischen Module leisten. Sollten die sprachlichen Kompetenzen nicht ausreichen, kann immer noch ein Studium in einem anderen Landesteil anvisiert werden.

Kommt noch ein anderer wichtiger Aspekt hinzu: Nach insgesamt 15 Ausbildungsjahren - 11 Jahre obligatorische Schule, 4 Jahre Gymnasium - haben viele zukünftige Studierende das Bedürfnis, den Kanton zu verlassen, um Neues in einer anderen Umgebung zu entdecken. Heute werden oft von den Studierenden Aufenthalte in einem anderen Sprachbereich oder gar in einem anderen Land als Voraussetzung für ein Studium verlangt. Auch das kommt in Sachen Sprachkompetenzen allen zugute. Dass diese Studierenden dann nicht mehr nach Freiburg zurückkommen, hängt allerdings nicht nur mit dem Ausbildungsort zusammen. Es braucht attraktive Stellen und Arbeitsangebote in allen Bereichen in unserem Kanton, nicht zuletzt auch, was die Assistenz- und Praxisstellen für Medizinstudenten angeht.

Ich bin mir bewusst, dass es leichter gesagt ist als getan. Wir erleben in allen Ausbildungssektoren einen rasanten Wandel, auf den das Terrain oft noch nicht vorbereitet ist. Hier muss wohl in erster Linie angesetzt werden, damit wir junge, motivierte Studierende für die Wahl eines zweisprachigen Medizinstudiums gewinnen und auch in unserem Kanton halten können. In diesem Sinne werde ich das Postulat unterstützen.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Le Conseil d'Etat vous remercie pour l'intérêt que vous portez au test d'aptitudes pour les études de médecine.

Ce sujet avait déjà fait l'objet d'une question l'année derrière : le Conseil d'Etat avait répondu aux députés Zadory et Demierre qui s'inquiétaient déjà du taux de réussite des étudiantes et étudiants fribourgeois francophones au test d'aptitudes pour les études de médecine.

Für den Staatsrat ist die Gleichbehandlung der verschiedenen Sprachgemeinschaften von grösster Bedeutung. Die zuständigen Dienste haben nach der Einreichung dieses Postulats eine Arbeitsgruppe zu dieser Thematik zusammengestellt, welche schon verschiedene Ansätze erarbeitet hat.

Aussi, le Conseil d'Etat estime judicieux de récolter les données demandées par les postulants pour autant que celles-ci soient disponibles. Cela fera partie des tâches du groupe de travail qui a déjà été formé. Nous en avons besoin pour élaborer des solutions avec toujours en tête l'objectif final qui est - le postulant Schumacher l'a dit tout à l'heure - de permettre la relève des médecins dans le canton de Fribourg.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Députés, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 92 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Bonny David (SC,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Ingold François (FV,VEA / GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Rietzo Tina

(BR,VEA / GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Senti Julia (LA,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Berset Solange (SC,PS / SP), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Moussa Elias (FV,PS / SP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte). *Total: 92.*

A voté non:

Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 1.*

S'est abstenu:

Zurich Simon (FV,PS / SP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Divers 2013-GC-41

Clôture de la session

Président du Grand Conseil. Je vous remercie toutes et tous pour votre active et efficace participation.

Je vous souhaite un bel été.

Je clos cette session et vous donne rendez-vous à l'Hôtel cantonal le 6 septembre prochain pour notre premier jour de session de septembre ainsi que l'inauguration qui interviendra déjà en fin de matinée.

Merci pour votre travail. Portez-vous bien.

> La séance est levée à 10 h 09.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*